



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 20 janvier 2021

Préavis municipal n° 03/2021

Demande crédit de CHF 120'000.00 pour la réalisation d'un avant-projet de la construction « Complexe du Brenet » et ses aménagements extérieurs aux Charbonnières

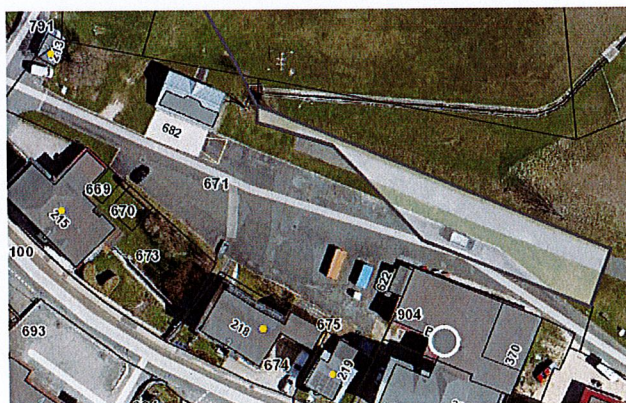
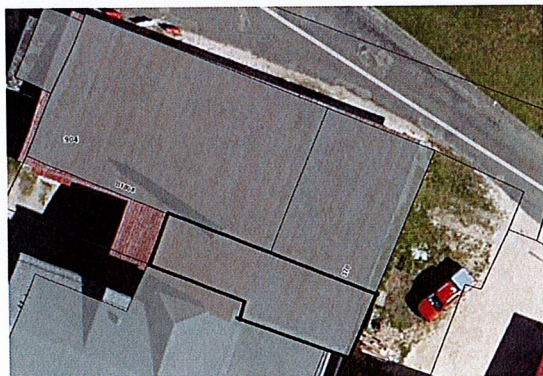
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

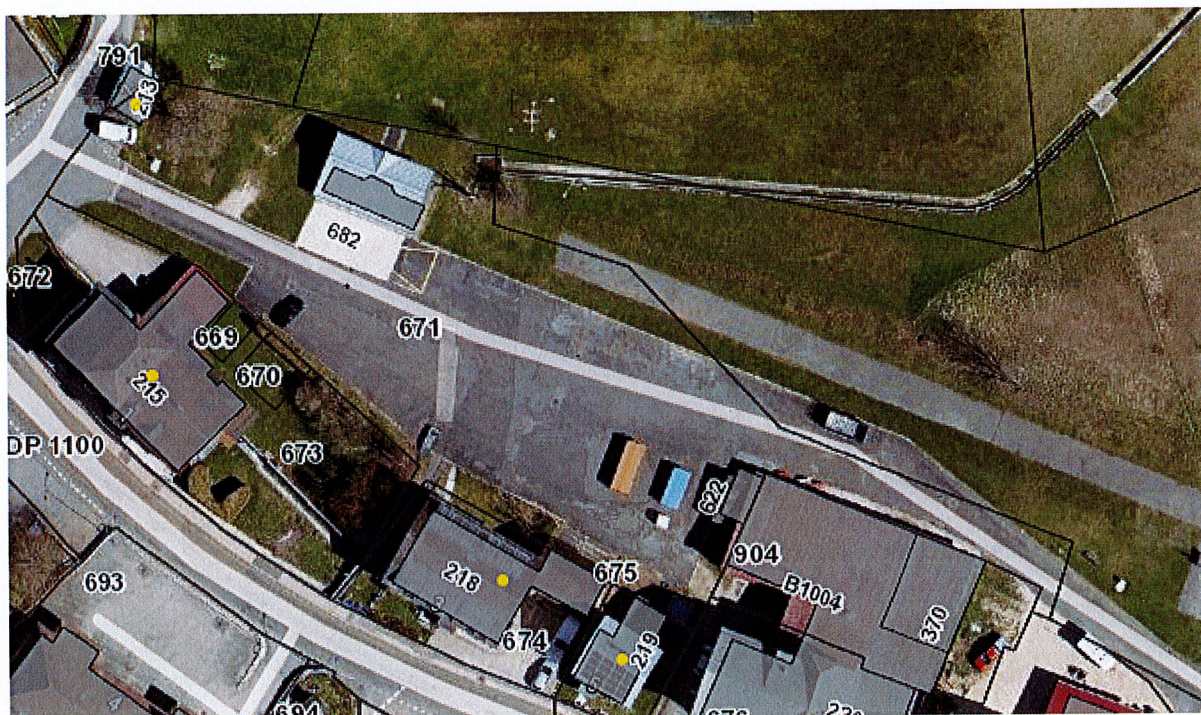
1. Préambule

Conformément aux conclusions amendées (1a) du préavis 15-2020 « Demande d'autorisation de vendre la parcelle no 693 et du bâtiment ECA 409 – Salle villageoise, Les Crettets 4 aux Charbonnières » acceptées par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2020, cette vente est conditionnée à l'acceptation d'un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle grande salle aux Charbonnières.

Avant de vous présenter le préavis 15-2020, votre Municipalité a étudié la possibilité de reconstruire une nouvelle salle villageoise sur les parcelles 671 et 904, proches des terrains de sports. Il s'avère que ces parcelles pourraient recevoir une salle villageoise.

De plus nous avons pris contact avec l'Etat, propriétaire du DP 9046. Ils sont d'accord de vendre la partie du DP sur lequel sont construits les terrains de sport (piste de 100m, basket, tennis, pétanque et terrain de foot).





2. Objet du préavis

Pour nous permettre d'analyser plus en détail les besoins, les fonctionnalités et les objectifs de cette nouvelle salle, nous devons recourir à des bureaux d'architecture qui pourront nous présenter des variantes de bâtiments et d'implantation, ceci en tenant compte des contraintes techniques, règlementaires et locales.

Nous souhaitons que cette nouvelle salle puisse décharger le centre sportif pour des manifestations de moyenne importance, telles que :

- concerts, spectacles, lotos, soirées annuelles des diverses sociétés locales,
- forum pour 400-500 places assises ou
- repas de soutien pour 300 personnes,

Au nombre des équipements, nous pensons notamment à :

- une scène, un foyer central avec cuisine et bar permettant l'accès sur une terrasse côté lac, locaux annexes.
- quatre vestiaires pour les différentes manifestations sportives,
- des WC publics et une euro-borne pour les camping-cars,
- et le maintien d'une buvette pour le foot.

A part les vestiaires, le Complexe du Brenet ne contiendrait pas d'installation sportive.

Nous vous soumettons un préavis pour un crédit d'étude destiné à déterminer :

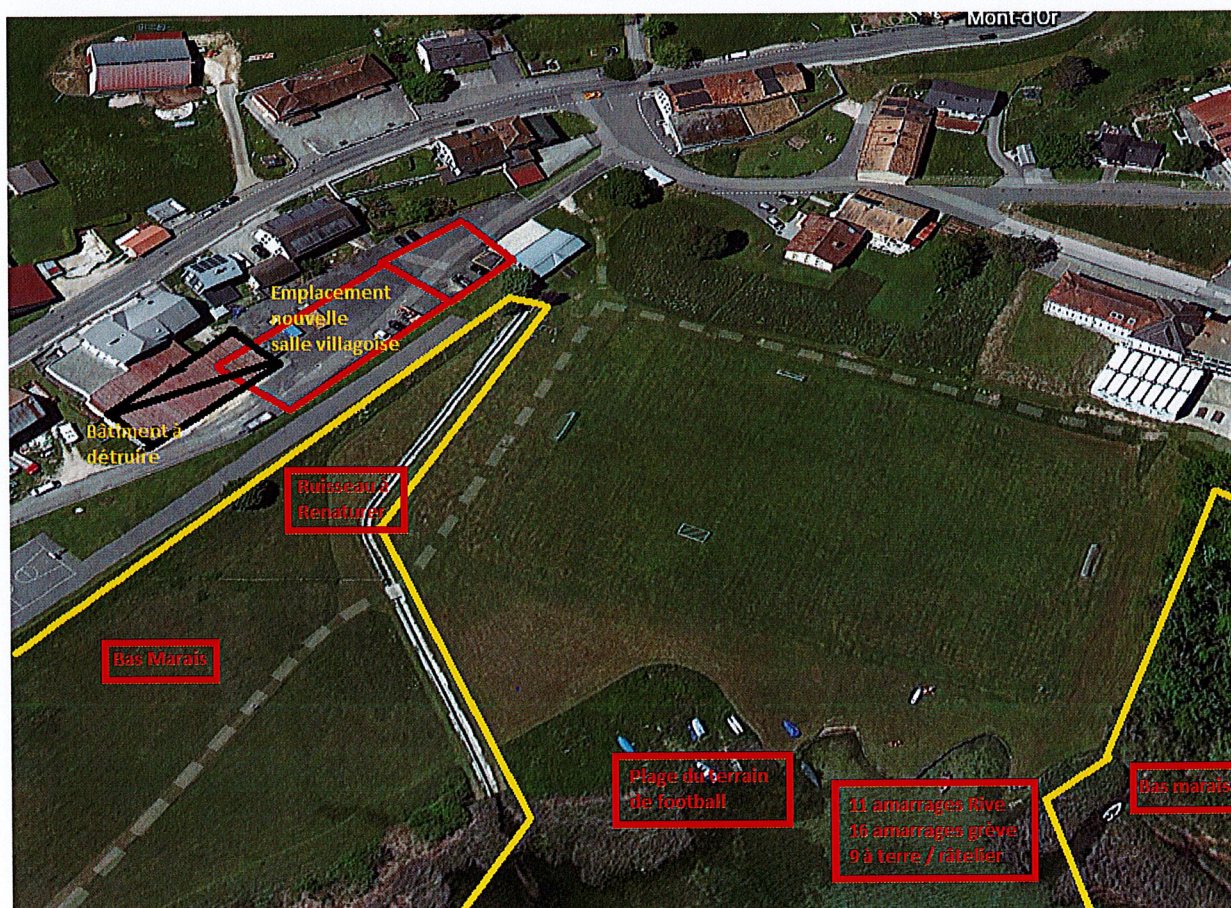
- la taille idéale de cette nouvelle salle
- son programme d'équipement
- son prix de revient estimatif
- les aménagements des extérieurs (places de jeux et de sport)
- aménagement des rives du Lac Brenet (places d'amarrage, plage)

- re-naturalisation du ruisseau
- son financement
- ses charges d'exploitation et participation éventuelle des autres communes

Pour ce faire, nous souhaitons demander des offres à des bureaux pour la réalisation de cette étude.

Le montant de ce préavis correspond aux coûts de ce travail, ainsi qu'aux coûts estimés pour évaluer les aménagements extérieurs.

Le montant de cette nouvelle construction est dépendant du choix de la variante qui sera retenue. Le coût de cette nouvelle salle et de l'aménagement des abords du Lac Brenet devrait osciller entre CHF 3 et 5 millions, ceci en fonction de la variante retenue et de son équipement final.



3. Financement

Des demandes d'offre ont été effectuées auprès de plusieurs bureaux et le montant des honoraires se répartit de la manière suivante :

Etudes d'architectes	CHF 90'000.00
Etudes d'aménagement des places extérieures	CHF 30'000.00
Total	CHF 120'000.00

Pour financer ce projet, la Municipalité propose de prélever la somme sur les liquidités courantes de la Commune et si nécessaire, de recourir à un emprunt de CHF 120'000.00 dans le cadre de la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.00 (endettement au 31.12.2019 CHF 9'491'331.55 + CHF 468'842.55 pour des projets déjà accordés).

L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif, compte no 9143.30 et sera amorti de la manière suivante, soit :

- a) Par un prélèvement sur le produit de la vente de la grande salle des Charbonnières selon préavis 15-2020 adopté le 8 décembre 2020.
- b) De consolider ce crédit dans le crédit de construction qui sera demandé pour la construction du Complexe du Brenet aux Charbonnières, si la grande salle des Charbonnières n'est pas vendue.
- c) Amortir sur 5 ans par le compte de fonctionnement 420.3311.1 « Amortissement » étude Complexe du Brenet si le projet n'est pas réalisé.

4. Position de la Municipalité

Ce crédit servira pour l'étude de variantes de cette future salle.

Le crédit de construction pour sa réalisation ne vous sera présenté que lorsque nous serons sûrs que les paramètres de cette nouvelle salle seront bien cadrés.

Ceci pour éviter un surdimensionnement du projet qui nous coûterait trop cher à la construction et surtout à l'exploitation, sachant qu'une salle villageoise, peu importe sa taille est une charge pour la collectivité mais à disposition de ses habitants.

Conclusions

La Municipalité est à disposition des membres du Conseil et de la Commission pour tout renseignement complémentaire et, au vu de ce qui précède, vous recommande, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 03/2021
- oui le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) D'autoriser la Municipalité d'entreprendre une étude pour la construction "Complexe du Brenet" et ses aménagements extérieurs aux Charbonnières.
- 2) De donner tous les pouvoirs à La Municipalité pour mener à bien cette opération.
- 3) D'accorder dans ce but un crédit d'étude de CHF 120'000.00 à financer par les liquidités courantes de la Commune et si nécessaire, de recourir à un emprunt de CHF 120'000.00 dans le cadre de la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.00 (endettement au 31.12.2019 CHF 9'491'331.55 + CHF 468'842.55 pour des projets déjà accordés).

- 4) De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir, soit :
- a) Par un prélèvement sur le produit de la vente de la grande salle des Charbonnières selon préavis 15-2020 adopté le 8 décembre 2020.
 - b) De consolider ce crédit dans le crédit de construction qui sera demandé pour la construction du Complexe du Brenet aux Charbonnières, si la grande salle des Charbonnières n'est pas vendue.
 - c) Amortir sur 5 ans par le compte de fonctionnement 420.3311.1 « Amortissement » étude Complexe du Brenet si le projet n'est pas réalisé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2021.

Municipal responsable : Lionel Baruchet

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Olivier Lugrin, Convocateur
M. Jean-Philippe Dubois
Mme Nicky Muirhead
M. Charles-Louis Rochat
M. David Bachelard
M. Christian Rochat, Suppléant